



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nédellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

6. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT: CONVENTION DE CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA VILLE DE QUIMPERLE

Exposé :

Le Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2019 a été approuvé par le Conseil communautaire le 16 janvier 2014.

Le programme d'actions a prévu la signature d'une convention de contractualisation entre la Communauté de communes et les communes ainsi que la signature d'une convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et les organismes HLM afin de formaliser les engagements réciproques de chacun au regard des objectifs poursuivis sur le territoire.

Ces conventions constituent l'acte premier du Programme Local de l'Habitat. Les engagements mentionnés s'adossent point par point aux fiches actions du programme. Ils sont déclinés commune par commune et constituent une référence.

La convention jointe en annexe de la présente délibération précise les objectifs spécifiques à la Commune de QUIMPERLE.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Avis favorable de la Commission politique de la ville et environnement du 11 mai 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Pour expédition conforme
Le MAIRE,**

